

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 49

Pouvoirs : 61

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à POTIGNY, sous la présidence de Madame Clara DEWAELE pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 30 octobre 2024.

Monsieur Philippe POUPARD est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis		Absent		DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige			Pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger		Absent		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard		Absent		DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno			Pouvoir à Dominique VARIN	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe			Pouvoir à Norbert BLAIS	DUCLLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Cécile LE VAGUERESE MARIE			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédict			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse			Pouvoir à Jean Marc LEBAS			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno			Pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice			Pouvoir à Clara DEWAELE			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric		Absent		OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie			Pouvoir à Kevin DEWAELE	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent		CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude		Absent		ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques		Absent		LEMUINIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		Absent		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		Absent		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Marilyne	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		Absent		GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		Absent		GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard			Pouvoir à Maryvonne MAUNOURY			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINTE GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude			Pouvoir à Serge HUET	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUAMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien		Absent		PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

ADMINISTRATION GENERALE – CONCESSION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU PAYS DE FALAISE

Le conseil communautaire est invité à choisir le futur concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du service de l'assainissement collectif à l'issue d'une procédure de concession de ce service public service public du centre aquatique.

Le rapport du président adressé le 22 octobre 2024 à l'ensemble des élus communautaires en vue du conseil présente *in extenso* la procédure et l'analyse de l'offre à l'issue des réunions de négociations et au regard des critères de choix qui ont été désignés dans le règlement de la consultation. **C'est l'analyse de cette offre au regard de l'ensemble de ces critères qui permet d'aboutir au choix proposé par le Président.**

Une synthèse de la procédure et des éléments essentiels de l'analyse des offres est ici exposée.

Procédure et critères de choix

Le Conseil communautaire s'est prononcé par délibération du février 2024 sur le principe d'une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de l'assainissement collectif. La durée du contrat sera de 12 ans.

L'avis d'appel public à la concurrence et le dossier de consultation a précisé les critères de choix des offres hiérarchisés par ordre décroissant d'importance précisés ci-après.

En phase candidatures, 4 plis ont été reçus : STGS, EAUX DE NORMANDIE, SAUR et VEOLIA. Les quatre candidats ont été agréés par la Commission de la délégation de service public du 4 avril 2024 et ont reçu le dossier de consultation complet.

En phase offres, une offre a été reçue : SAUR. La Commission de délégation de service public, réunie le 2 juillet 2024 a considéré que l'offre répondait au dossier de consultation et que son économie était cohérente avec les attendus pour l'exploitation du service.

Après négociations engagées avec la SAUR, l'offre modifiée a fait l'objet d'un avis de la Commission de délégation de service public au regard des critères hiérarchisés par ordre décroissant :

Critères	Sous-critères	SAUR
Qualité du service	Organisation prévue et moyens affectés pour l'exploitation du service	Moyens locaux (Falaise) et régionaux (région de Caen) cohérents avec les besoins d'exploitation.
	Garanties de service apportées	Mise en œuvre de moyens d'exploitation et d'intervention cohérents avec la qualité exigée et la continuité de service
	Modalités d'élaboration des rapports ou comptes-rendus	Accès internet aux données de service, réunions et rendus à la demande
	Communication à la collectivité, aux usagers du service et aux tiers	Accueil téléphonique permanent, accueil physique à Falaise et site web
Continuité de service public	Capacité à mobiliser des moyens et du personnel	Délais de 30 minutes (jours ouvrés) et 60 minutes (astreinte) garantis dans le contrat

	compétent dans un délai très court	
	Gestion des astreintes	Gestion des alarmes télégérées et numéro d'astreinte accessible en permanence
	Moyens proposés en gestion de crise	Intervention dans le cadre du contrat, assistance à la Collectivité et mobilisation de moyens régionaux possibles
Engagement technique	Nombre d'intervention prévues et maintenance préventive	Maintenance préventive avec GMAO, hydrocurages préventifs
	Modalités de gestion patrimoniale et de renouvellement	Gestion par GMAO et surveillance sur site, diagnostic permanent
Conditions financières	Prix proposé (offre comprenant les options 2 et 3)	Abonnement : 40,00 €HT/an Tarif au m ³ assaini : 1,3601 €HT/m ³
	Actualisation annuelle proposée	Formule basée sur les indices ICHT-E (main d'œuvre), 010764288 (électricité), TP10f (travaux) et FSD2 (frais divers)
	Bordereau des prix de travaux proposés	Bordereau de prix précisé dans l'offre cohérent par rapport aux pratiques régionales
	Tarifs proposés liés à l'application du règlement de service	Tarifs aux usagers précisés dans l'offre cohérents par rapport aux pratiques régionales
Cohérence de l'offre	Cohérence du coût du service au regard des modalités et des risques d'exploitation pris en charge	Cohérence des charges chiffrées et des moyens annoncés au mémoire technique
	Cohérence des délais d'intervention proposés au vu des moyens mis en œuvre	Cohérence des délais avec les implantations locales et régionales

Au vu de l'offre modifiée, il est proposé de retenir l'offre de la société SAUR pour la concession du servi de public d'assainissement collectif comprenant, pour une durée de 12 ans :

- Des garanties contractuelles de service (garanties de fonctionnement sur la collecte et le traitement des eaux usées, moyens humains et matériels, délai d'intervention, renouvellement sous forme de compte, ...) associées à des pénalités en cas de manquements du concessionnaire.
- L'intégration au contrat des investissements concessifs de mise à niveau des télésurveillances existantes (18 unités) et l'équipement des postes actuellement dépourvus en télésurveillance (32 unités), ainsi que d'un fonds de travaux doté de 15 000 €HT par an.
- Une entrée progressive des systèmes d'assainissement actuellement concédés : Ussy au 1^{er} janvier 2027 et Falaise au 1^{er} février 2028.
- Une tarification de l'eau assainie hors taxes en assainissement collectif (part délégataire) à compter du 1^{er} janvier 2025 basée sur :

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 014-241400514-20241107-122_2024-DE

Abonnement annuel

40,00 €

Volume assaini au m³

1,3601 €

Le Conseil communautaire,

- Vu les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°10/2024 du conseil communautaire du 15 février 2024 et le rapport du président annexé approuvant le principe de passation d'une concession de service public pour la gestion du service de l'assainissement collectif du Pays de Falaise ;
- Vu le rapport du Président exposant la procédure et les négociations menées et adressé aux conseillers communautaires le 22 octobre 2024 ainsi que le projet de contrat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 61
	Pour : 61
	Contre : 0

- **DECIDE** de retenir la société SAUR comme concessionnaire du service public de l'assainissement collectif pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 dans la mesure où elle apparaît la mieux-disante au regard des critères des choix ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le contrat de délégation correspondant et à réaliser tout acte permettant la conduite de la procédure à son terme ;
- **PRECISE** que le rapport du président est annexé à la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 13/11/2024

Et de la publication électronique le : 15/11/2024

Pour le Président empêché

Clara DEWAELE

1^{ère} Vice-Présidente

